

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 20 septembre 2024

**Etaient présents :** M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, M. Philippe BAYOL, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.

**Etaient excusés :** Mme Célia BOIRON, Mme Ludivine CHATENET, M. Benoît LASCoux, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC,

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote :** M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 41

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 9

**Nombre de membres excusés :** 5

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 50

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :**

M. Pierre AUGER

**LECTURE PUBLIQUE : PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA ET DE SON RÉSEAU 2024 -2028**

**Rapporteur :** M. Jean-Paul BRIGNOLI

**Les enjeux et les objectifs du projet**

Ouverte en 2010, la Bibliothèque Multimédia représente en matière de lecture publique l'équipement phare du territoire et du département, par sa taille, sa fréquentation, son offre documentaire et culturelle.

Force est de constater aussi, que son rayonnement dépasse le cadre des frontières géographiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

L'épisode de la crise sanitaire a laissé derrière lui des traces sur le comportement des publics, bouleversant considérablement leurs pratiques culturelles. Il aura fallu plus de deux années après la levée des restrictions, pour que la bibliothèque retrouve un rythme de croisière, comparable à la période antérieure au Covid.

Si la bibliothèque connaît depuis ces deux dernières années, une reprise significative d'activité, avec une fréquentation en hausse continue, il n'en demeure pas moins qu'elle ressent le besoin de réinterroger ses pratiques, son fonctionnement et de renouveler son offre de services et sa programmation culturelle.

Le projet se fonde d'abord sur des priorisations politiques faisant apparaître la nécessité pour la Bibliothèque Multimédia :

-d'axer principalement ses actions autour du livre et de la lecture, sans pour autant négliger les autres supports et formes d'expressions,

-de construire un partenariat pérenne avec la Quincaillerie, qui permette une véritable synergie entre les deux structures, de travailler de façon plus transversale avec les différents services de la collectivité et au sein de la bibliothèque elle-même,

-de renforcer les partenariats avec les acteurs culturels institutionnels et associatifs du territoire,

-de travailler à rendre la communication plus efficace et de gagner en autonomie sur le plan de son élaboration et de sa diffusion,

-de favoriser la participation et l'implication du public dans certains domaines, comme le développement des collections et les animations, afin de mieux ajuster l'offre à la demande et de rendre la bibliothèque plus accessible,

-d'être innovante en matière d'animations, de communication et d'offre de services en général.

Répondant à ces lignes directrices politiques et s'appuyant aussi sur un diagnostic élaboré par l'équipe de la bibliothèque, ainsi que sur l'analyse d'un questionnaire soumis à la population, le présent projet d'établissement a pour ambition sur les quatre années à venir, de redynamiser l'équipement en définissant sa politique culturelle autour de quelques axes stratégiques majeurs qui sont les suivants :

1- L'accueil des publics et la facilitation de l'appropriation du lieu et des services

2-La bibliothèque participative

3- La bibliothèque partenariale

4- La bibliothèque moderne et innovante

### **Les principaux points du projet :**

#### **Le premier axe : L'accueil des publics et la facilitation de l'appropriation du lieu et des services**

Il s'agit notamment dans cette première partie :

- de remettre à niveau le parc et le système informatique :

- En réintroduisant des postes publics pour la consultation des usagers.
- En renouvelant progressivement le parc informatique dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement.

- En passant à une nouvelle version du portail, afin de mieux valoriser les services et la programmation culturelles.

- de reposer le cadre de fonctionnement du réseau de lecture publique dans une optique d'optimisation du système de navettes, de circulation et de réservation des documents.

#### **Le deuxième axe : la bibliothèque participative**

Il s'agit dans cette deuxième partie :

- de définir le cadre de la politique culturelle à l'aune de ce nouveau projet intégrant un comité d'usagers.

La Bibliothèque Multimédia souhaite introduire cette dimension participative en créant un espace de dialogue, d'échanges, de propositions, de réflexions, entre les usagers et la bibliothèque, propice à l'amélioration de ses services et de son fonctionnement.

L'instauration dudit comité aura pour préalable la mise en place d'une charte définissant le cadre, le rôle et les modalités de son fonctionnement.

- de favoriser les pratiques amateurs et l'animation réalisée par le public lui-même

#### **Le troisième axe : la bibliothèque partenariale**

Il s'agit dans cette troisième partie :

- de construire un partenariat pérenne avec la Quincaillerie,

- de consolider ceux déjà existant, afin de renforcer l'impact des actions de la Bibliothèque Multimédia sur le territoire.

- d'articuler les actions ciblant les publics empêchés avec celles s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville.

#### **Le quatrième axe : la bibliothèque moderne et innovante**

Il s'agit dans cette quatrième et dernière partie :

- d'expérimenter de nouvelles formes d'animations faisant place au jeu, à la créativité et à l'interaction avec le public,

- de travailler de manière plus transversale au sein de la Bibliothèque et avec les services de l'Agglomération, notamment sur les volets de la programmation culturelle, et de l'amélioration de l'interconnaissance entre les services,

- de moderniser les outils de communication, notamment avec la refonte du portail et l'adjonction d'une Newsletter,

- de créer et animer une page Instagram, afin de permettre à la Bibliothèque de communiquer de façon plus spontanée et moins institutionnelle, de l'autoriser à « faire le pas de côté »,

- de réintroduire des ressources numériques dans l'offre documentaire, mais cette fois dans le cadre d'une mutualisation avec la Bibliothèque départementale.

Ce projet d'établissement fera l'objet d'une évaluation annuelle par le comité de pilotage et la Commission Lecture publique, laquelle sera présentée ensuite aux instances décisionnelles.

Il pourra à l'issue de ce processus être réévalué chaque année le cas échéant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident:

- D'approuver le projet d'établissement de la Bibliothèque Multimédia, tel que joint en annexe,
- D'autoriser M. le Président à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Par délégation du Président  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Eric BODEAU



Le secrétaire de séance

Pierre AUGER